



PREFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

ARRETE

fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Baie de Saint-Brieuc

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment son livre II, titre Ier, articles L212.1 et suivants ;

VU le décret modifié n° 92.1042 du 24 septembre 1992 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

VU les avis favorables du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Général des Côtes d'Armor ;

VU l'avis des communes concernées ;

VU l'avis favorable du Comité de Bassin Loire-Bretagne du 2 décembre 2005 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Baie de Saint-Brieuc est arrêté conformément au plan joint en annexe 1.

La liste des communes dont le territoire est concerné, en totalité ou en partie par le périmètre, est jointe en annexe 2.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Brieuc est chargé de suivre pour le compte de l'Etat la procédure d'élaboration du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les communes concernées et mention en sera insérée en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes d'Armor et les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Saint-Brieuc, le 4 mai 2006

Le Préfet

Signé

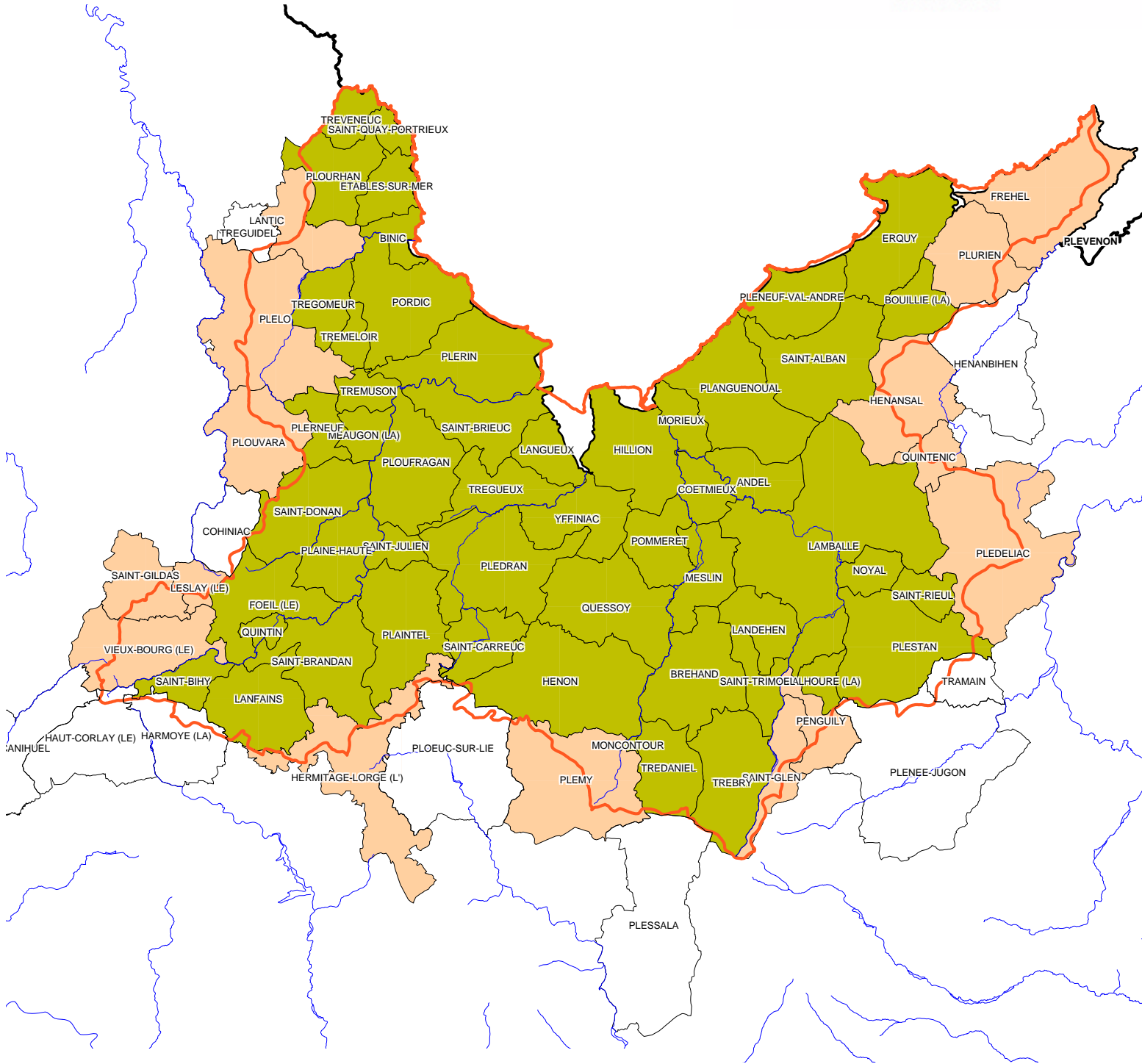
Pierre-Henry MACCIONI

Périmètre du SAGE de la BAIE DE SAINT BRIEUC



Direction Régionale de l'Environnement

BRETAGNE



Périmètre du SAGE

- Communes en totalité dans le périmètre du SAGE
- Communes pour partie dans le périmètre du SAGE

Limite du bassin hydrographique

Echelle : 1 cm pour 3 km

sources : DIREN Bretagne, IGN.

Périmètre du Sage Baie de Saint-Brieuc

Liste des communes concernées

CODE INSEE	COMMUNE	En totalité dans le périmètre	En partie dans le périmètre
22002	ANDEL	X	
22007	BINIC	X	
22012	BOUILLIE (LA)	X	
22015	BREHAND	X	
22044	COETMIEUX	X	
22054	ERQUY	X	
22055	ETABLES-SUR-MER	X	
22059	FOEIL (LE)	X	
22179	FREHEL		X
22077	HENANSAL		X
22079	HENON	X	
22080	HERMITAGE-LORGE (L')		X
22081	HILLION	X	
22093	LAMBALLE	X	
22098	LANDEHEN	X	
22099	LANFAINS	X	
22106	LANGUEUX	X	
22117	LANTIC		X
22126	LESLAY (LE)		X
22140	MALHOURE (LA)	X	
22144	MEAUGON (LA)	X	
22151	MESLIN	X	
22153	MONCONTOUR	X	
22154	MORIEUX	X	
22160	NOYAL	X	
22165	PENGUILY		X
22170	PLAINE-HAUTE	X	
22171	PLAINTEL	X	
22173	PLANGUENOUAL	X	
22175	PLEDELIAC		X
22176	PLEDRAN	X	
22182	PLELO		X
22184	PLEMY		X
22186	PLENEUF-VAL-ANDRE	X	
22187	PLERIN	X	
22188	PLERNEUF	X	
22193	PLESTAN	X	
22201	PLEVENON		X
22215	PLOUFRAGAN	X	
22232	PLOURHAN	X	
22234	PLOUVARA		X
22242	PLURIEN		X
22246	POMMERET	X	
22251	PORDIC	X	
22258	QUESSOY	X	
22261	QUINTENIC		X
22262	QUINTIN	X	

CODE INSEE	COMMUNE	En totalité dans le périmètre	En partie dans le périmètre
22273	SAINT-ALBAN	X	
22276	SAINT-BIHY	X	
22277	SAINT-BRANDAN	X	
22278	SAINT-BRIEUC	X	
22281	SAINT-CARREUC	X	
22287	SAINT-DONAN	X	
22291	SAINT-GILDAS		X
22296	SAINT-GLEN		X
22307	SAINT-JULIEN	X	
22325	SAINT-QUAY-PORTRIEUX	X	
22326	SAINT-RIEUL	X	
22332	SAINT-TRIMOEL	X	
22345	TREBRY	X	
22346	TREDANIEL	X	
22356	TREGOMEUR	X	
22360	TREGUEUX	X	
22367	TREMELOIR	X	
22372	TREMUSON	X	
22377	TREVENEUC	X	
22386	VIEUX-BOURG (LE)		X
22389	YFFINIAC	X	